

ADEL

CONCERTATION PLU - H

MAIRIE DE LISSIEU

1. **Nous refusons toute construction supérieure à 9 m au faîtage sur l'ensemble de la commune**

2. **Sur tout secteur résidentiel, les constructions seront en harmonie avec les habitations individuelles actuelles. Nos élus s'opposeront à la densification que prône la Métropole. La nouvelle réglementation relative au PLU-H amène naturellement une «densification raisonnée» suffisante.**
La commune de LISSIEU doit absolument œuvrer à ce que tout projet s'intègre de façon harmonieuse au quartier de destination en refusant toute densification déraisonnable.

3. **L'absence de services publics de proximité (transports publics, poste, commerces,...) ne permet pas d'accueillir une proportion de logements sociaux supérieure à 30% si on veut espérer trouver preneur et assurer une intégration réussie.**

4. **Lissieu s'est structuré au fil des générations par quartiers différenciés de manière relativement harmonieuse et équilibrée:**
 - **un bourg avec ses bâtisses de pierres caractéristiques et ses petits commerces,**
 - **une zone commerciale à l'entrée nord,**
 - **une zone tertiaire au sud,**
 - **des zones résidentielles comme Montvallon, Charvery, la Clôtre ou Bois Dieu.**

Nos élus doivent tout faire pour garder la maîtrise du développement de la commune dans cet esprit, pour défendre le bon-vivre à Lissieu.

Quitte à ce que LISSIEU sorte de la Métropole si son avenir lui échappe!